



LETTRE D'INFORMATION n°7

JUIN 2011

Enquête publique pour la révision du PLU de Jouy en Josas du 6 juin au 12 juillet

Plaidoyer pour un village « intense » et non pas « densifié » !

Pour Jouy Ecologie, le développement durable est inséparable d'un équilibre entre logements pour tous, commerces, services, espaces de loisirs, espaces naturels. Cet équilibre lié à l'« intensification » et non à la « densification » garantit l'agrément et le dynamisme de la vie quotidienne. Ces concepts d'un urbanisme du futur sont développés par une urbaniste et socio économiste, Jacqueline Lorthiois, dans la revue « Territoires », février 2011 ; elle remet en question la notion de densification qui se satisfait simplement de concentrer massivement ici des bureaux, au risque de quartiers inanimés, là des logements au risque de quartiers dortoirs. Elle plaide au contraire pour « une ville intense » où les gens trouvent sur place, activités, nature et espaces de « respiration », équipements publics, tout ce qui crée un endroit où il fait bon vivre.

A Jouy, nous aurions souhaité que la révision du PLU s'inscrive dans ces perspectives.

Quel dommage de destiner le dernier espace naturel public en plein centre, à la seule construction de trois blocs de niveau équivalent à R+3 (13,5m en toit terrasse, en surélévation en raison de l'inondabilité de la zone SNCF près de la gare)! *Alors qu'un espace d'activités de plein air et de rencontres pour tous les âges de la vie aurait permis de créer à Jouy un centre de village attractif tant pour les habitants de Jouy que pour ceux des environs.*

Quel dommage de détériorer l'aspect de village au niveau de la rue Jean Jaurès, par une continuité d'immeubles R+2+combles (zone UAr, correspondant au « projet cœur de ville de la municipalité ») qui s'installera progressivement ! Et quel dommage en particulier de dégrader visuellement les alentours du Temple par les deux constructions prévues à la place de la poste actuelle, toujours présentes dans le schéma directeur d'aménagement du 5 Décembre 2010 (page 57)! *Alors qu'on pourrait améliorer l'esthétique et la cohérence sans alignement urbain, sans réduction des jardins existants, tout en gardant une diversité d'habitat.*

Quel dommage en même temps de ne pas satisfaire aux obligations en logements sociaux ! *Alors que la priorité des constructions collectives devrait porter vers les logements sociaux et sur des terrains correctement situés.*

Quel dommage d'avoir limité le retour en zone UB dite « de moindre densité » à seulement une petite partie du centre (de la rue Pasteur à la rue du Temple) derrière le front de l'avenue Jean Jaurès ! *Alors que la nouvelle zone UB aurait dû concerner l'ensemble du centre, de la rue du Montcel au début de la rue Charles de Gaulle (au niveau de la boutique emblématique des Toiles de Jouy) et en incluant l'avenue J Jaurès, pour conserver le caractère villageois de Jouy en Josas.*

Quel dommage d'autoriser des hauteurs au faitage de 13m en zone UA, dans certains cas ! *Alors qu'il faut conserver les vues sur les coteaux et éviter l'impression d'enserrement urbain en limitant à 10m ou 11m la hauteur autorisée de construction, selon les différentes zones du centre.*

C'est maintenant qu'il faut donner votre avis !

En mairie, écrivez vos observations sur les cahiers d'enquête publique.

Autre paradoxe du PLU : les énergies renouvelables

Le savez-vous ? à Jouy en Josas, entre les mois de mars et d'octobre, le soleil suffit pour produire l'eau chaude sanitaire.

A l'heure où le coût de l'électricité et du gaz augmente très régulièrement, faciliter l'installation des dispositifs de production d'énergie renouvelable est une priorité pour Jouy Ecologie. Nous soutenons donc toutes les initiatives qui vont à la fois dans le sens des économies d'énergie et de la production de ces nouvelles énergies alternatives : solaires, géothermiques, bois... Pour les particuliers, les coûts d'investissement restent non négligeables, malgré les aides éventuelles (crédits d'impôts, subventions du Conseil Régional).

Loin d'apporter son soutien aux Jovaciens qui veulent se lancer dans ces filières, la municipalité laisse dans le PLU de fortes restrictions à l'installation des panneaux solaires thermiques et photovoltaïques : toutes les maisons dont la toiture, orientée au sud est visible de la rue n'y seront pas autorisées, soit au moins les numéros pairs des rues orientées est/ouest). **Aussi, nous demandons la suppression dans le PLU des restrictions prévues à l'installation de panneaux solaires sur la commune.**

Les nouvelles de l'association

Jouy Ecologie prend part aux réunions organisées par l'Etablissement Public Paris-Saclay. Avec les autres associations du plateau de Saclay, nous sommes très vigilants sur la protection des terres agricoles du plateau, le périmètre des surfaces préservé devant être prochainement arrêté. Vous pouvez retrouver plus d'informations sur le site de Jouy Ecologie : <http://jouyecologie.lautre.net>.